Niveau(x) d'enseignement: 1 Numéro EDUQ : 9470693
Centre d'intérêt: 130

Leblanc, Richard.

L'évaluation du vécu confessionnel d'une école publique reconnue comme catholique : guide à l'intention des directeurs et des directrices d'écoles / [rédaction, Richard Leblanc]. -- [Québec] : Direction de l'enseignement catholique, 1994.
26 p. ; 28 cm.

"Opération 1993-1998". Code: 9394-0702; 32-0513.

ISBN 2-550-28786-X

Vedette(s)-secondaire(s): Québec (Province). Direction de l'enseignement catholique

Descripteur(s): Ecole catholique * Ecole confessionnelle * Ecole publique * Evaluation * Rôle du directeur d'école * Guide * Questionnaire * Education préscolaire * Primaire (Ordre d'enseignement) * Secondaire (Ordre d'enseignement)

Ce guide précise à l'intention des directeurs d'écoles les différents points de repère à considérer ainsi que les principales étapes du déroulement de l'opération d'évaluation du vécu confessionnel d'une école publique reconnue comme catholique. Questionnaire-sondage à l'intention des parents à l'annexe 2 et à l'intention des élèves à l'annexe 3. Formulaire du rapport destiné au Comité catholique à l'annexe 4.

Type de document:

L'évaluation du vécu confessionnel

d'une école publique reconnue comme catholique

Guide à l'intention des directeurs et des directrices d'écoles

OPÉRATION
1993 - 1998

Québec

94-70693

L'évaluation du vécu confessionnel

d'une école publique reconnue comme catholique

Guide à l'intention des directeurs et des directrices d'écoles

OPÉRATION 1993 - 1998

Ministère de l'Éducation
Direction de l'enseignement catholique

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 1

Le but de l'opération 1

Une évaluation au service de l'école 1

Des concertations nécessaires 1

DES POINTS DE REPÈRE À CONSIDÉRER 3

LE DÉROULEMENT DE L'OPÉRATION 4

DES ANNEXES UTILES 6

Annexe 1 : Réflexion sur la situation confessionnelle 7

Annexe 2 : Questionnaire-sondage à l'intention des parents 21

Annexe 3 : Questionnaire-sondage à l'intention des élèves 22

Annexe 4 : Rapport à l'intention du comité catholique 23

INTRODUCTION

Le Règlement du comité catholique prévoit que les écoles reconnues comme catholiques doivent procéder à une évaluation de leur vécu confessionnel au moins une fois tous les cinq ans. Une première évaluation a été faite au cours des cinq dernières années, de 1988-1989 à 1992-1993. Une autre aura lieu durant les cinq prochaines années, de 1993-1994 à 1997-1998. Tenant compte des points de vue exprimés à l'occasion de consultations, la Direction de l'enseignement catholique propose avec le présent document une démarche et une documentation allégées.

Le but de l'opération

Il est bon de rappeler que l'évaluation du vécu confessionnel est une occasion privilégiée, pour les différents partenaires de l'école, de faire le point sur le caractère catholique de leur école. Cette évaluation doit mener normalement à plus de vérité et de qualité en ce qui touche la dimension confessionnelle du projet éducatif. Elle constitue un moyen tout désigné de s'interroger sur la qualité de l'éducation catholique qui est offerte à l'école et d'ajuster le caractère confessionnel aux attentes et à la réalité de chaque milieu. Il s'agit donc d'évaluer... pour évoluer.

Une évaluation au service de l'école

Dans l'esprit du comité catholique, l'évaluation de la situation confessionnelle doit essentiellement s'effectuer dans l'intérêt même de l'école. Elle doit conduire à une meilleure qualité de l'activité éducative qui s'y déroule. C'est une occasion de prendre acte des acquis et des réalisations, tout en constatant les écarts possibles entre l'idéal visé et la situation réelle, de manière à décider des actions à entreprendre pour l'avenir. En se prêtant à une telle opération, l'école accomplit donc une véritable auto-évaluation susceptible d'améliorer sa situation sur le plan confessionnel.

Cette évaluation ne vise pas la remise en question du statut confessionnel de l'école. Cependant, à la suite de l'évaluation, l'école peut constater que son statut catholique a peu ou n'a plus sa raison d'être. Dans un tel cas, il conviendrait que le directeur ou la directrice de l'école en avise la commission scolaire. Celle-ci, après avoir effectué les consultations exigées par la Loi (*L.I.P.*, art. 218 et 457), aura alors à décider si elle demande le retrait du statut confessionnel de l'école concernée.

Une concertation nécessaire

La responsabilité d'entreprendre l'évaluation du vécu confessionnel incombe d'abord au directeur ou à la directrice de l'école. Il lui appartient de coordonner toute l'opération dans son école. Cependant, comme le précise le Règlement du comité catholique, il s'agit d'une démarche qui doit faire appel à la participation de tous les partenaires de l'école : conseil d'orientation, comité d'école, personnel, parents. De plus, dans une école secondaire, il faut prévoir la participation des élèves. Si on le juge à propos, les élèves du primaires peuvent aussi être consultés, particulièrement ceux du second cycle.

Le directeur ou la directrice d'école trouvera sûrement utile de s'adjoindre des personnes qui collaboreront à la mise en oeuvre de l'opération. Pour ce faire, les membres du conseil d'orientation constituent assurément des collaborateurs et des collaboratrices de premier choix. Il en va de même pour le personnel affecté à l'animation pastorale au primaire et au secondaire. De plus, la direction de l'école peut bénéficier du soutien du conseiller ou de la conseillère en éducation chrétienne de la commission scolaire.

Il faut également souligner que cette opération nécessite une importante participation de la commission scolaire. C'est en effet le directeur général ou la directrice générale qui en assume la coordination d'ensemble et qui soutient les écoles durant l'opération. Il lui revient, notamment, de s'assurer que les écoles produisent leur rapport au plus tard cinq ans après avoir transmis leur dernier rapport. Dans la mesure du possible, il voit à ce que le nombre d'écoles soit réparti également sur cinq ans.

Le tableau ci-dessous résume le rôle des partenaires de l'école qui ont des responsabilités dans la mise en oeuvre de l'opération.

LES RÔLES DES PARTENAIRES

Directeur ou directrice général de la commission scolaire	- Informe les directions d'école et s'assure qu'elles ont la documentation nécessaire à leur disposition. - Prépare, après consultation des directions d'école, un échéancier pour la tenue des évaluations. - S'assure du respect de l'échéancier. - Offre aux directions d'école les services du conseiller ou de la conseillère en éducation chrétienne. - Fait connaître aux commissaires les rapports d'évaluation. - Transmet le rapport (en trois copies) au comité catholique.
Directeur ou directrice d'école	- Décide du moment propice et des modalités de réalisation. - Voit au bon déroulement de l'opération. - Fait un bilan de la consultation. - Rédige le rapport (annexe 4) et le fait parvenir à la commission scolaire. - Prépare un plan d'action pour donner suite aux priorités formulées dans le rapport.
Membres du conseil d'orientation	- Assistent et conseillent le directeur ou la directrice d'école aux différentes étapes de l'opération. - Participent à la consultation.
Conseiller ou conseillère en éducation chrétienne	- Intervient à titre de personne-ressource auprès des autorités de la commission scolaire et de l'école durant les différentes étapes de l'opération.

Toutes les étapes de l'opération doivent évidemment être effectuées avec soin. Cependant, on accordera une attention particulière à l'information. Sur ce plan, il faut mentionner l'importance de bien faire connaître le but de l'opération et de présenter clairement le sens des points de repère. Dans une large mesure, la qualité de la consultation, du bilan et du rapport en dépend.

DES POINTS DE REPÈRE À CONSIDÉRER

Le comité catholique a déjà fait connaître sept points de repères pouvant aider les écoles à vérifier la qualité de leur situation confessionnelle. Ces repères ont d'ailleurs été pris en considération par les écoles au moment de faire leur première évaluation. Ils sont proposés à nouveau pour la présente opération, car ils permettront, d'une part, de faire plus facilement des liens avec le rapport précédent et d'autre part, ils constituent toujours une façon simple et efficace de caractériser une école catholique.

Les points de repères retenus par le comité catholique s'appuient sur la conviction que l'école catholique est d'abord une école à part entière, c'est-à-dire qu'elle doit remplir toutes les fonctions généralement reconnues à une école. Elle se donne un projet éducatif qui tient compte de son milieu et elle est ouverte à tous. Toutefois, le comité considère que la foi chrétienne doit inspirer le projet éducatif de l'école catholique de même que son fonctionnement. Cela signifie qu'une telle école doit prendre en considération la vision particulière de l'être humain, du monde et de la vie qu'apporte l'Évangile. Rappelons les points de repère définis par le comité catholique.

1) **L'éducation de la personne dans toutes ses dimensions**
L'élève est appelé à évoluer sur les plans physique, intellectuel, affectif, social, spirituel, moral et religieux. L'école catholique doit prendre en considération toutes ces dimensions.

2) **La qualité de l'enseignement moral et religieux catholique**
La qualité de l'enseignement moral et religieux catholique est une caractéristique importante de l'école catholique parce que la dimension religieuse constitue une composante fondamentale de l'être humain.

3) **La qualité de l'animation pastorale**
L'école catholique accorde une place particulière à l'animation pastorale, car celle-ci donne à l'élève des occasions uniques de faire l'expérience et l'apprentissage de la vie et des valeurs évangéliques.

4) **Le respect des libertés de conscience et de religion**
Parce que l'école catholique est aussi une école publique, elle accueille tout le monde et doit respecter les libertés de conscience et de religion. C'est d'ailleurs en raison même de son caractère catholique, c'est-à-dire universel, qu'elle doit le faire.

5) **La priorité à la personne**
Parce qu'elle veut vivre le message évangélique, l'école catholique accorde une attention toute particulière à la personne, quelle que soit sa situation. Plus précisément, elle doit se soucier des personnes seules, défavorisées, marginales et exclues.

6) **L'ouverture à l'égard du milieu et du monde extérieur**
L'école catholique a le souci de s'ouvrir à son milieu et au monde extérieur, parce que l'Évangile invite à faire éclater toutes les frontières pour vivre un amour et une solidarité à dimension universelle.

7) **Le projet éducatif**
L'école catholique intègre, dans le respect des libertés de conscience et de religion, les croyances et les valeurs de la religion catholique dans son projet éducatif. L'esprit de l'Évangile doit influer sur son fonctionnement.

Chacun de ces points de repère, pris isolément, n'est pas exclusif à l'école catholique. Mais ensemble, ils forment une constellation qui la caractérise bien.

LE DÉROULEMENT DE L'OPÉRATION

L'opération peut se dérouler en trois étapes : préparation, consultation, rédaction du rapport. Voici quelques explications sur chacune des étapes.

PRÉPARATION

Au moment opportun, le directeur ou la directrice d'école rencontre le conseil d'orientation pour le renseigner et le consulter sur les modalités de l'opération. Quelques membres de ce Conseil peuvent être invités à former, avec le directeur ou la directrice, un comité de mise en oeuvre. Au besoin, le directeur ou la directrice d'école peut y ajouter d'autres personnes dont la contribution apparaît pertinente (personnel, parents, élèves). Ce comité de mise en oeuvre collabore de façon concrète

- au moment de la planification de l'opération,
- au moment de la rencontre d'évaluation,
- au moment du bilan et de la rédaction du rapport.

Durant cette étape préparatoire, le comité de mise en oeuvre doit, notamment, donner de l'information aux personnes concernées par l'évaluation du vécu confessionnel (parents, personnel, élèves) et préparer la consultation.

CONSULTATION

Pour que le rapport d'évaluation du vécu confessionnel soit significatif, il doit refléter l'opinion des principaux partenaires de l'école et des élèves. La consultation qui permet d'obtenir cette opinion doit être sérieuse, mais elle ne doit pas être onéreuse pour autant. Une rencontre d'évaluation, bien préparée, peut suffire. Dans certains cas, si l'école le juge à propos, un sondage peut s'ajouter.

Rencontre d'évaluation. Cette rencontre doit réunir des personnes représentant tous les partenaires de l'école. Lorsqu'il s'agit d'une école secondaire, il doit y avoir aussi quelques élèves.

Essentiellement, la rencontre d'évaluation peut se tenir durant une soirée réunissant les membres du conseil d'orientation auxquels se joignent d'autres personnes liées à la vie de l'école. Par exemple, ce peut être les membres du conseil des élèves ou des représentants et représentantes de classes, des membres du comité d'école ou d'autres parents, certains membres du personnel.

Au moment d'inviter les personnes qui participeront à la rencontre d'évaluation, le directeur ou la directrice doit veiller à ce que tous les groupes soient représentés de façon proportionnelle. Cela permet d'obtenir un portrait plus exact de la situation.

Le déroulement de la rencontre d'évaluation peut ressembler à celui-ci :

a) présentation de l'opération (but, caractéristiques d'une école catholique, déroulement, etc.),
b) réflexion sur la situation confessionnelle (annexe 1),
c) proposition de priorités à retenir (annexe 1).

À la fin de la rencontre d'évaluation, en prévision de la rédaction du rapport, il sera important de recueillir l'annexe 1 remplie par les participants et les participantes.

Dans certains cas, par exemple dans les écoles où il y a beaucoup d'élèves, il peut être utile de tenir plus d'une rencontre d'évaluation. Ainsi, il peut y en avoir une pour les différents partenaires de l'école et une pour les élèves. Il appartient au directeur ou à la directrice d'école de décider ce qui convient le mieux.

Sondage. Si une école considère qu'une rencontre d'évaluation n'est pas suffisante pour évaluer sa situation confessionnelle, elle peut aussi tenir un sondage. Rappelons que pour obtenir un sondage valable, il n'est pas nécessaire de consulter toutes les personnes concernées. Un échantillon représentatif et pris au hasard peut généralement suffire.

Les annexes 2 et 3 proposent des exemples de questionnaires qui peuvent convenir à un sondage auprès des parents ou auprès des élèves.

RÉDACTION DU RAPPORT

Après avoir tenu la rencontre d'évaluation et, s'il y a lieu, un sondage, le comité de mise en oeuvre effectue la synthèse de l'information recueillie et fait le point sur l'opération. Par la suite, le directeur ou la directrice procède à la rédaction du rapport. S'il y a lieu, un rapport préliminaire peut être présenté au comité de mise en oeuvre. Le rapport final est transmis en trois copies à la commission scolaire qui le fait parvenir au comité catholique dans les meilleurs délais.

MOMENT DE L'OPÉRATION

Le choix du moment pour évaluer le vécu confessionnel appartient au directeur ou à la directrice de l'école. Cependant, il est utile d'attirer l'attention sur le fait que cette opération peut être liée à une autre que toute école doit mener annuellement : l'évaluation du projet éducatif. Cela se comprend aisément, car la dimension confessionnelle fait partie intégrante du projet éducatif d'une école reconnue comme catholique. D'ailleurs, les sept points de repère qui caractérisent une telle école montrent à quel point la dimension confessionnelle s'intègre au projet éducatif.

Ainsi, au moment de l'évaluation du projet éducatif, le directeur ou la directrice peut, une fois à tous les cinq ans, inviter les différents partenaires de l'école à examiner, de façon particulière, la situation confessionnelle en se basant sur les sept points de repère proposés par le comité catholique. De cette façon, il est possible d'obtenir l'information nécessaire à la rédaction du rapport d'évaluation du vécu confessionnel, sans en faire pour autant une opération complètement distincte.

DES ANNEXES UTILES

ANNEXE 1 : Réflexion sur la situation confessionnelle

L'annexe 1 est une suggestion pour faire le point sur la situation confessionnelle de l'école à l'occasion d'une rencontre d'évaluation.

La section A permet de regarder la situation confessionnelle actuelle à partir des priorités d'action retenues dans le rapport précédent. Avant la rencontre d'évaluation, le directeur ou la directrice d'école y transcrit ces priorités de façon à faciliter la discussion entre les personnes qui participeront à la rencontre. Cette discussion peut s'effectuer à partir de questions comme celles-ci :

- Les objectifs qui avaient été fixés ont-ils été totalement atteints, partiellement atteints ou non atteints?

- Les priorités retenues étaient-elles réalistes? Ont-elles permis d'améliorer la situation?

- Quel est le degré de satisfaction par rapport aux activités réalisées?

Après la discussion, les participants et les participantes sont invités à se prononcer sur les suites à donner : maintenir les priorités, les abandonner, en formuler d'autres, etc.

Selon le nombre de participants et de participantes, la discussion peut avoir lieu en grand groupe ou en équipe. Dans ce dernier cas, il convient de prévoir une mise en commun de la réflexion de chacune des équipes.

La section B permet de regarder la situation confessionnelle actuelle à l'aide des points de repère caractéristiques d'une école catholique. Elle permet d'examiner certains aspects qui n'auraient pas été traités à la section A. Dans le cadre d'une discussion, les participants et les participantes notent ici des points forts, des points faibles, des exemples, etc. Ils peuvent aussi suggérer d'autres priorités d'action qui leur paraissent souhaitables.

ANNEXE 2 : Questionnaire-sondage à l'intention des parents

Dans le cas où une école considère nécessaire de procéder à un sondage auprès des parents, elle peut utiliser le questionnaire fourni à l'annexe 2.

ANNEXE 3 : Questionnaire-sondage à l'intention des élèves (école secondaire)

Si une école secondaire juge opportun de procéder à un sondage auprès des élèves, elle peut utiliser le questionnaire fourni à l'annexe 3.

ANNEXE 4 : Rapport à l'intention du comité catholique

L'annexe 4 présente le formulaire qui doit servir à transmettre le rapport d'évaluation du vécu confessionnel de l'école.

Annexe 1 : **Réflexion sur la situation confessionnelle**
POINT DE REPÈRE 1 : Éducation de la personne dans toutes ses dimensions

A- Priorités d'action retenues dans le rapport précédent	Objectif atteint			Commentaires (objectifs atteints? situation améliorée? satisfaction? etc.)	Suites à donner (maintien? abandon? autres priorités? etc.)
	Oui	En partie	Non		

B- Voici des énoncés se rapportant au point de repère 1. S'ils n'ont pas été traités à la section A, faites-le ici.	Appréciation *	Précisions, points forts, points faibles, exemples, etc.	Priorités d'action
a. À l'école, les cours et les activités permettent aux élèves de s'épanouir sur tous les plans (physique, intellectuel, affectif, social, moral, spirituel, religieux).	1 2 3 4 X		
b. Le personnel de l'école est préoccupé par la qualité des apprentissages et la réussite des élèves.	1 2 3 4 X		
c. À l'école, le personnel est attentif à ce que vivent les élèves sur le plan personnel.	1 2 3 4 X		

* Légende : 1. totalement en désaccord 2. plutôt en désaccord 3. plutôt d'accord 4. totalement d'accord X. ne sais pas.

Annexe 1 :

Réflexion sur la situation confessionnelle
POINT DE REPÈRE 2 : Qualité de l'enseignement moral et religieux catholique

A- Priorités d'action retenues dans le rapport précédent	Objectif atteint			Commentaires (objectifs atteints? situation améliorée? satisfaction? etc.)	Suites à donner (maintien? abandon? autres priorités? etc.)
	Oui	En partie	Non		

B- Voici des énoncés se rapportant au point de repère 2. S'ils n'ont pas été traités à la section A, faites-le ici.	Appréciation *	Précisions, points forts, points faibles, exemples, etc.	Priorité d'action
a. L'enseignement moral et religieux catholique est adapté aux réalités des élèves et à leurs besoins.	1 2 3 4 X		
b. Les élèves manifestent de l'intérêt pour les cours d'enseignement moral et religieux catholique.	1 2 3 4 X		
c. La situation concernant l'enseignement moral et religieux catholique est positive (évaluation des apprentissages, ressources matérielles, soutien pédagogique, information aux parents, etc.).	1 2 3 4 X		

* Légende : 1. totalement en désaccord 2. plutôt en désaccord 3. plutôt d'accord 4. totalement d'accord X. ne sais pas.

Annexe 1 : **Réflexion sur la situation confessionnelle**
POINT DE REPÈRE 3 : Qualité de l'animation pastorale

A- Priorités d'action retenues dans le rapport précédent	Objectif atteint			Commentaires (objectifs atteints? situation améliorée? satisfaction? etc.)	Suites à donner (maintien? abandon? autres priorités? etc.)
	Oui	En partie	Non		

B- Voici des énoncés se rapportant au point de repère 3. S'ils n'ont pas été traités à la section A, faites-le ici.	Appréciation *	Précisions, points forts, points faibles, exemples, etc.	Priorités d'action
a. Les activités d'animation pastorale aident les élèves dans leur cheminement humain et spirituel.	1 2 3 4 X		
b. Tous les élèves catholiques de l'école ont la possibilité de participer à des activités pastorales.	1 2 3 4 X		
c. La situation concernant l'animation pastorale est positive (activités, taux d'encadrement, ressources matérielles, intérêt des élèves, information aux parents, etc.).	1 2 3 4 X		

* Légende : 1. totalement en désaccord 2. plutôt en désaccord 3. plutôt d'accord 4. totalement d'accord X. ne sais pas.

Annexe 1 : **Réflexion sur la situation confessionnelle**
POINT DE REPÈRE 4 : Respect des libertés de conscience et de religion

A- Priorités d'action retenues dans le rapport précédent	Objectif atteint			Commentaires (objectifs atteints? situation améliorée? satisfaction? etc.)	Suites à donner (maintien? abandon? autres priorités? etc.)
	Oui	En partie	Non		

B- Voici des énoncés se rapportant au point de repère 4. S'ils n'ont pas été traités à la section A, faites-le ici.	Appréciation *	Précisions, points forts, points faibles, exemples, etc.	Priorités d'action
a. Le choix des élèves et des parents entre l'enseignement moral et l'enseignement moral et religieux catholique est toujours respecté.	1 2 3 4 X		
b. Le personnel enseignant, s'il le désire, peut être dispensé de donner l'enseignement moral et religieux catholique.	1 2 3 4 X		
c. L'école respecte les libertés de conscience et de religion (respect du caractère catholique de l'école, respect des diverses croyances et expressions religieuses, etc.).	1 2 3 4 X		

* Légende : 1. totalement en désaccord 2. plutôt en désaccord 3. plutôt d'accord 4. totalement d'accord X. ne sais pas.

Annexe 1 :

Réflexion sur la situation confessionnelle
POINT DE REPÈRE 5 : Priorité à la personne

A- Priorités d'action retenues dans le rapport précédent	Objectif atteint			Commentaires (objectifs atteints? situation améliorée? satisfaction? etc.)	Suites à donner (maintien? abandon? autres priorités? etc.)
	Oui	En partie	Non		

B- Voici des énoncés se rapportant au point de repère 5. S'ils n'ont pas été traités à la section A, faites-le ici.	Appréciation *	Précisions, points forts, points faibles, exemples, etc.	Priorités d'action
a. Les décisions concernant la vie et l'organisation de l'école sont toujours prises en tenant compte du bien-être de l'élève.	1 2 3 4 X		
b. À l'école, les relations interpersonnelles sont d'une bonne qualité.	1 2 3 4 X		
c. L'école apporte un soutien aux élèves qui vivent des difficultés (problèmes d'apprentissage, handicaps divers, rejet, etc.).	1 2 3 4 X		

* Légende : 1. totalement en désaccord 2. plutôt en désaccord 3. plutôt d'accord 4. totalement d'accord X. ne sais pas.

Annexe 1 :

Réflexion sur la situation confessionnelle
POINT DE REPÈRE 6 : Ouverture à l'égard du milieu et du monde extérieur

A- Priorités d'action retenues dans le rapport précédent	Objectif atteint			Commentaires (objectifs atteints? situation améliorée? satisfaction? etc.)	Suites à donner (maintien? abandon? autres priorités? etc.)
	Oui	En partie	Non		

B- Voici des énoncés se rapportant au point de repère 6. S'ils n'ont pas été traités à la section A, faites-le ici.	Appréciation *	Précisions, points forts, points faibles, exemples, etc.	Priorités d'action
a. L'école renseigne les parents sur les activités et sur les cours qu'elle offre.	1 2 3 4 X		
b. À l'école, les élèves ont la possibilité de réfléchir à des questions sociales d'actualité et de participer à la recherche de solutions.	1 2 3 4 X		
c. L'école entretient des liens avec les paroisses et les différents groupes sociaux du milieu.	1 2 3 4 X		

* Légende : 1. totalement en désaccord 2. plutôt en désaccord 3. plutôt d'accord 4. totalement d'accord X. ne sais pas.

Annexe 1 : **Réflexion sur la situation confessionnelle**
POINT DE REPÈRE 7 : Projet éducatif

A- Priorités d'action retenues dans le rapport précédent	Objectif atteint			Commentaires (objectifs atteints? situation améliorée? satisfaction? etc.)	Suites à donner (maintien? abandon? autres priorités? etc.)
	Oui	En partie	Non		

B- Voici des énoncés se rapportant au point de repère 7. S'ils n'ont pas été traités à la section A, faites-le ici.	Appréciation *	Précisions, points forts, points faibles, exemples, etc.	Priorités d'action
a. Le personnel, les parents et les élèves du secondaire participent à l'élaboration et à l'évaluation du projet éducatif de l'école.	1 2 3 4 X		
b. À l'école, une place réelle est accordée à la dimension catholique (références dans le projet éducatif et dans le quotidien de l'école, soutien aux activités religieuses, etc.).	1 2 3 4 X		
c. Le projet éducatif constitue une source de motivation, de dynamisme et de concertation pour le personnel de l'école.	1 2 3 4 X		

* Légende : 1. totalement en désaccord 2. plutôt en désaccord 3. plutôt d'accord 4. totalement d'accord X. ne sais pas.

Annexe 2 : QUESTIONNAIRE-SONDAGE À L'INTENTION DES PARENTS

Voici des énoncés concernant différents aspects de la vie à l'école. Donnez votre point de vue sur chacun des énoncés en cochant l'endroit qui, selon vous, correspond à la *situation actuelle* de l'école.

	Oui	Plus ou moins	Non	Ne sais pas
1. L'école se préoccupe d'éduquer mon enfant sur tous les plans : physique, intellectuel, affectif, social, moral, spirituel, religieux.	___	___	___	___
2. Les cours d'enseignement religieux catholique intéressent mon enfant.	___	___	___	___
3. Les activités d'animation pastorale intéressent mon enfant.	___	___	___	___
4. Je reçois une bonne information sur ce qui se fait en enseignement religieux et en animation pastorale.	___	___	___	___
5. L'école respecte le choix entre l'enseignement moral et l'enseignement moral religieux catholique.	___	___	___	___
6. À l'école, mon enfant reçoit de l'attention et de la considération.	___	___	___	___
7. Je reçois une bonne information sur l'ensemble de la vie de l'école.	___	___	___	___
8. L'école me donne la possibilité de participer à différentes activités.	___	___	___	___
9. L'école me consulte sur les valeurs et les priorités qu'elle se donne dans son projet éducatif.	___	___	___	___
10. À l'école, une place réelle est accordée à la dimension catholique.	___	___	___	___

S'il y a lieu, notez ici vos commentaires sur la vie à l'école, en n'oubliant pas ce qui s'y passe sur les plans religieux et spirituel.

Annexe 3 : QUESTIONNAIRE-SONDAGE À L'INTENTION DES ÉLÈVES (école secondaire)

Voici des énoncés concernant différents aspects de la vie à l'école. Donne ton point de vue sur chacun des énoncés en cochant l'endroit qui, selon toi, correspond à la *situation actuelle* de l'école.

	Oui	Plus ou moins	Non	Ne sais pas
1. À l'école, je peux m'épanouir sur tous les plans : corps, coeur, intelligence, relations humaines, etc.	___	___	___	___
2. Les cours d'enseignement religieux catholique sont des cours qui m'intéressent.	___	___	___	___
3. Les cours d'enseignement religieux catholique me permettent de réfléchir à des questions qui me préoccupent.	___	___	___	___
4. Je peux participer aux activités pastorales si je le désire.	___	___	___	___
5. Dans les activités pastorales, je vis des expériences qui m'aident dans mon cheminement humain et spirituel.	___	___	___	___
6. Que je choisisse l'enseignement moral ou l'enseignement religieux catholique, mon choix est toujours respecté.	___	___	___	___
7. Dans mon école, les jeunes et les adultes peuvent témoigner librement de leurs valeurs religieuses et spirituelles.	___	___	___	___
8. Selon moi, tous les élèves de l'école reçoivent la même attention.	___	___	___	___
9. Il règne un bon climat à l'école. Je m'y sens à l'aise.	___	___	___	___
10. À l'école, il y a des activités qui me sensibilisent à des problèmes sociaux d'aujourd'hui et qui me font participer à la recherche de solutions.	___	___	___	___
11. Les élèves (ou leurs représentants et représentantes) peuvent donner leur point de vue sur les décisions qui concernent la vie de l'école.	___	___	___	___
12. Je considère que je fréquente une bonne école.	___	___	___	___

S'il y a lieu, note ici tes commentaires sur la vie à l'école, en n'oubliant pas ce qui s'y passe sur les plans religieux et spirituel.

Annexe 4 : **RAPPORT À L'INTENTION DU COMITÉ CATHOLIQUE** (Faire parvenir en 3 copies)

Première section : **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

_ _ _ _ _ _ _
Code de l'organisme

1. Nom de l'école : _____

_ _ _ _ B _ _ _ _
Code bâtiment

Adresse : _____

_____

Code postal : _____ Tél. : (____) _____-_____

Si plus d'un bâtiment : _____

_ _ _ _ B _ _ _ _
Code bâtiment

2. Nom du directeur ou de la directrice d'école : _____

3. Nom de la commission scolaire : _____ Région : _____

Ville : _____ Téléphone : (____)_____-_____

4. Ordre d'enseignement : primaire ___ secondaire ___ primaire et secondaire ___
1er cycle ___ 2e cycle ___ 1er et 2e cycles ___

5. Nombre total d'élèves dans l'école : _____

6. Renseignements sur le déroulement de l'opération.

Résumez et commentez la façon dont a été effectuée l'évaluation du vécu confessionnel dans votre école (préparation, déroulement, documentation, etc.)

Indiquez quelle a été la participation des personnes suivantes dans l'opération.
(Cochez l'endroit approprié et indiquez dans la dernière colonne le nombre total de personnes qui ont participé.)

	Rencontre d'évaluation	Sondage (s'il y a lieu)	Participation totale
Personnel enseignant :	___	___	_____
Personnel professionnel :	___	___	_____
Personnel de soutien :	___	___	_____
Parents :	___	___	_____
Élèves :	___	___	_____
		Total général	_____

Deuxième section : **PORTRAIT DE LA SITUATION CONFESSIONNELLE**

Votre école a été consultée sur les sept points de repères qui caractérisent une école catholique. Partant de la réflexion qui a été effectuée à l'aide de l'annexe 1 (partie A et B) ou autrement (sondage, évaluation du projet éducatif, etc.), expliquez ci-dessous comment se présente la situation confessionnelle de votre école. Notez les commentaires que vous jugez opportuns et indiquez également les priorités d'action que vous voulez poursuivre durant les prochaines années.

Points de repère	Commentaires (points forts, points faibles, faits concrets, suivi à l'opération précédente, etc.)	Priorités d'action
1. ÉDUCATION DE LA PERSONNE DANS TOUTES SES DIMENSIONS Comprenant, notamment, les aspects suivants : - prise en considération de toutes les dimensions de la personne : plans physique, intellectuel, affectif, social, moral, spirituel, religieux - souci du personnel pour la qualité des apprentissages et la réussite des élèves - attention à ce que vivent les élèves sur le plan personnel		
2. ENSEIGNEMENT MORAL ET RELIGIEUX CATHOLIQUE Comprenant, notamment, les aspects suivants : - lien avec la réalité des élèves et leurs besoins - intérêt des élèves pour les cours - situation générale (évaluation, ressources matérielles et pédagogiques, information aux parents, etc.)		

Points de repère	Commentaires (points forts, points faibles, faits concrets, suivi à l'opération précédente, etc.)	Priorités d'action
3. ANIMATION PASTORALE Comprenant, notamment, les aspects suivants : - contribution à l'épanouissement humain et spirituel des élèves - possibilité pour tous les élèves catholiques de participer aux activités - situation générale (activités, taux d'encadrement, intérêt des élèves, ressources matérielles, information aux parents, etc.)		
4. RESPECT DES LIBERTÉS DE CONSCIENCE ET DE RELIGION Comprenant, notamment, les aspects suivants : - respect du choix entre l'enseignement moral et l'enseignement moral et religieux catholique - possibilité pour le personnel enseignant d'être dispensé de donner l'enseignement moral et religieux catholique - situation générale (respect du caractère catholique de l'école, respect des diverses croyances)		
5. PRIORITÉ À LA PERSONNE Comprenant, notamment, les aspects suivants : - prise en considération du bien-être des élèves dans l'organisation de l'école - qualité des relations interpersonnelles - soutien aux élèves qui vivent diverses difficultés		

Points de repère	Commentaires (points forts, points faibles, faits concrets, suivi à l'opération précédente, etc.)	Priorités d'action
6. OUVERTURE SUR LE MILIEU ET SUR LE MONDE Comprenant, notamment, les aspects suivants : - information donnée aux parents sur les activités et les cours, participation des parents - activités sur des questions sociales d'actualité permettant aux élèves d'y réfléchir et les invitant à s'engager - liens avec les communautés paroissiales et les groupes sociaux du milieu		
7. PROJET ÉDUCATIF DE L'ÉCOLE Comprenant, notamment, les aspects suivants : - participation du personnel, des parents et des élèves du secondaire au projet éducatif - place accordée à la dimension catholique (liens dans le projet éducatif et le quotidien, soutien aux activités religieuses, etc.) - motivation, dynamisme, concertation suscités par le projet éducatif		

APPRÉCIATION GLOBALE

De façon globale, quelle appréciation faites-vous de la qualité de la situation confessionnelle de votre école? Encerclez le chiffre qui correspond à votre opinion.

\– 1 2 3 4 5 6 +

Commentaires :

Gouvernement du Québec
Ministère
de l'Éducation

32-0513